



le Canal Saint-Martin de demain

01 Bilan de la
concertation

02 Usages
un canal pour tout·e·s

03 Patrimoine et biodiversité
un canal esthétique et écologique

04 Propreté
un canal plus propre

05 Mobilités
un canal apaisé

06 Paysage
reconquête du canal par le végétal

07 Sport
un parcours sportif
le long du canal

08 Calendrier

09 Échanges



05

Mobilités un canal apaisé

Sarah ANANOU

Direction de la Voirie et des Déplacements, Service d'Aménagement des Grands Projets

Projet de mobilités

Retours des habitants > Repérage du Conseil de Quartier Grange-aux-Belles / Terrage

Préconisations des habitants

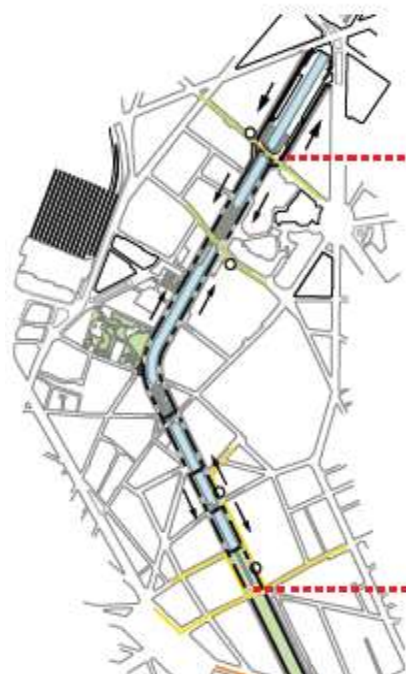
- « un espace anarchique et mal partagé »
 - Séparer l'espace réservé aux cyclistes de celui dédié aux piétons
 - Élargir la piste cyclable actuelle
 - Mieux gérer les véhicules de secours et des riverains, surtout quand ils sont à contresens
 - Verbalisation des vélos et trottinettes
 - Présence policière municipale accrue, présence de médiateurs
 - Campagne/affichage pour le respect des règles de la circulation routière
- « une signalisation inadaptée »
 - Revoir toute la signalisation pour qu'elle soit pertinente/adaptée.
 - Mettre des feux plus visibles pour les vélos
- « un espace public encombré par le stationnement vélo »
 - Créer de nouveaux emplacements pour le stationnement des vélos, ceux existants ne sont pas suffisants.
 - Une campagne de communication/d'affichage pour indiquer les lieux d'emplacement des deux-roues et rappeler l'interdiction d'utiliser le mobilier urbain pour le stationnement des vélos.
- « des trottoirs pas toujours praticables pour les piétons »
 - Un passage de 1,60 mètre minimum doit être laissé libre de tout obstacle sur tous les trottoirs.
- « un espace peu accueillant pour les enfants et les personnes âgées »
 - Aménagements adaptés pour que les zones piétonnes soient accessibles, protégées, respectées et agréables à utiliser
 - Signalétique améliorée
 - Raser les pavés des quais pour les rendre accessibles aux PMR et plus confortables pour tous
 - Accessibilité de la chaussée et des trottoirs
 - Bancs publics supplémentaires



Projet de mobilités

Programme : une vélo-rue et des trottoirs élargis

Véhicules motorisés



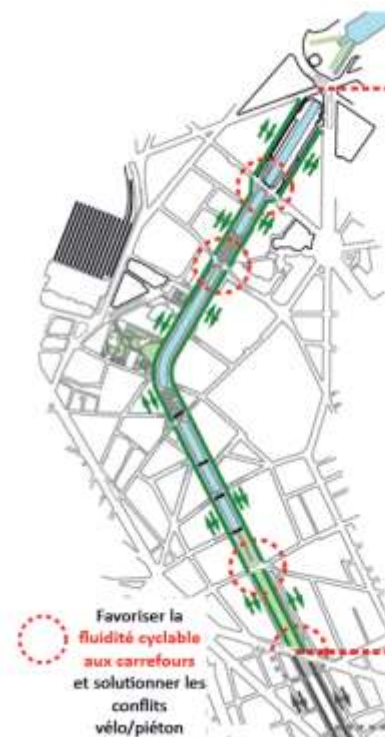
Apaiser la circulation
côté Jemmapes
Clarifier et uniformiser
le statut de la voirie

Piétons



Créer une **promenade piétonne accessible et continue**
AU BORD DES QUAIS
en assurant notamment
une **fluidité entre quais hauts et quais bas**

Cyclistes



Vélorues
Un **aménagement continu et réservé aux vélos** pour le transit métropolitain le long du bâti

Favoriser la **fluidité cyclable** aux carrefours et solutionner les conflits **vélo/piéton**

Projet de mobilités

Programme : une vélo-rue et des trottoirs élargis

> Définition d'une vélorue

Section appartenant au réseau cyclable structurant et accueillant un trafic motorisé uniquement de desserte

Les cyclistes y circulent confortablement, en nombre, et dans les deux sens...



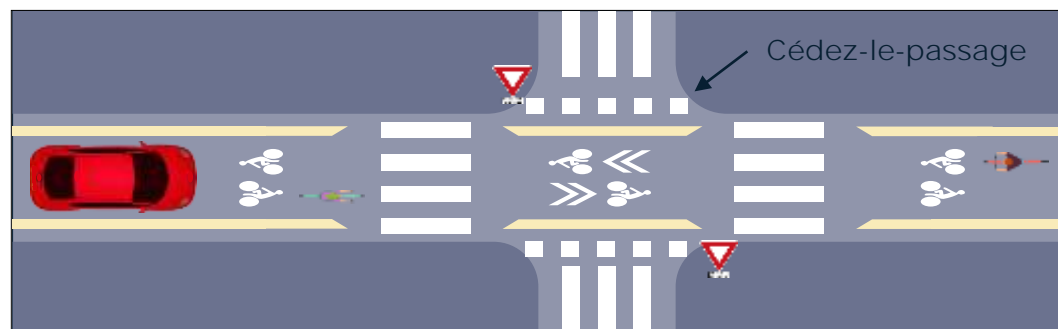
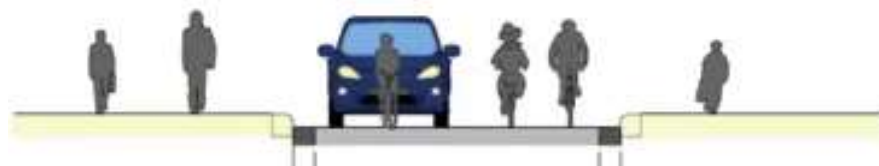
car la vélorue est un maillon du réseau cyclable structurant, à la conception soignée



Seuls quelques véhicules motorisés y circulent, à vitesse modérée, tous sur un trajet de desserte (< 1000 vpm/jour par sens)...

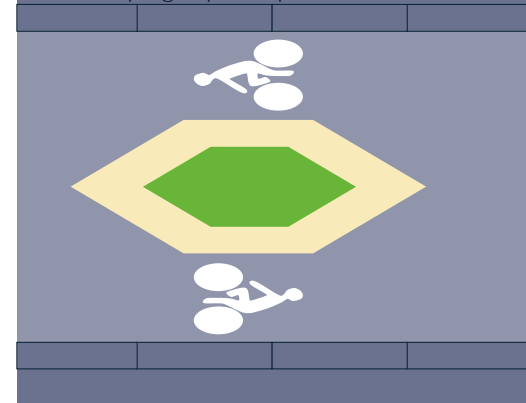


... car le plan de circulation est conçu ou revu pour supprimer le transit motorisé



La vélorue prévue rue d'Amsterdam © Atelier Nous

Un marquage spécifique

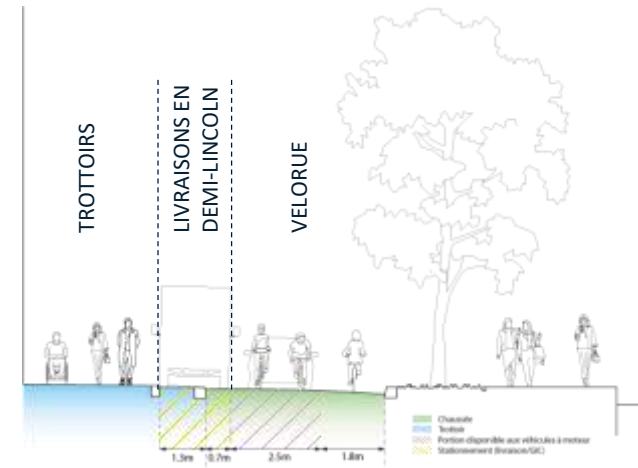


- Zone 30
- Circulation apaisée grâce au plan de circulation
- Sens unique pour les véhicules motorisés
- Double sens pour les cyclistes
- Largeur confortable permettant aux véhicules de dépasser les cyclistes et aux vélos de doubler les bus
- La vélorue est prioritaire aux carrefours sans feu tricolore

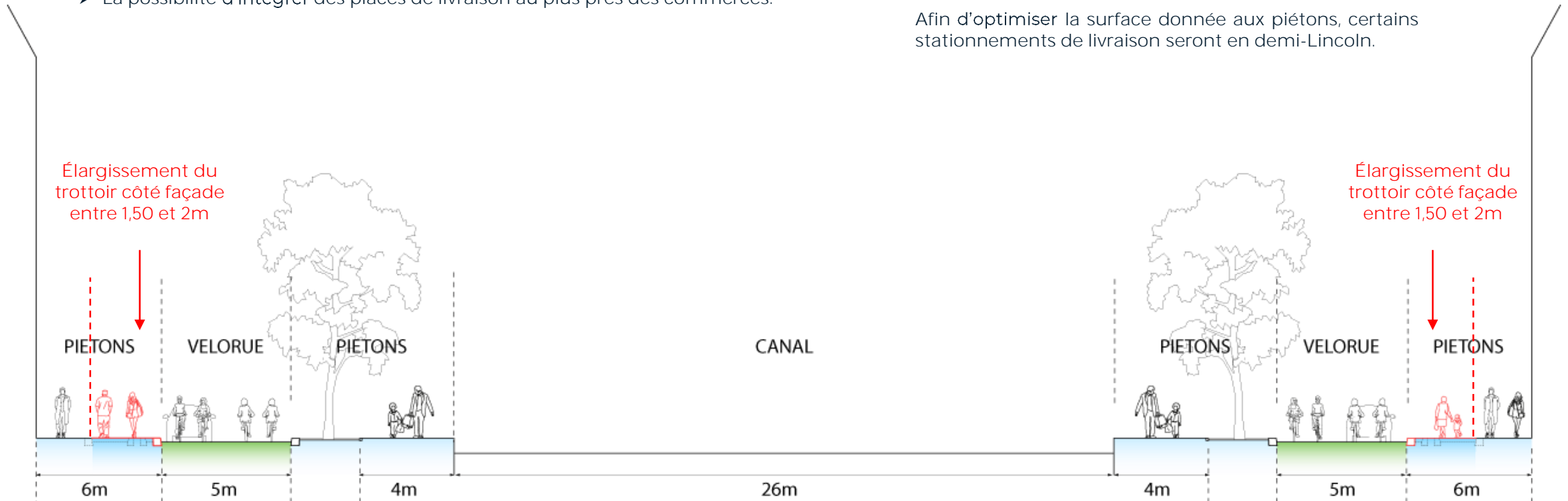
Projet de mobilités

Section courante : nouvelle répartition des mobilités

- Cinq mètres de chaussée dédiés à la circulation cyclable dans les deux sens
- Un élargissement des trottoirs côté façade pour :
 - Une préservation du monument historique qu'est le canal,
 - L'élargissement d'un trottoir confortable dédié aux piétons sans obstacle,
 - Une réduction des conflits terrasses / piétons,
 - La possibilité d'intégrer des places de livraison au plus près des commerces.



Afin d'optimiser la surface donnée aux piétons, certains stationnements de livraison seront en demi-Lincoln.



Projet de mobilités

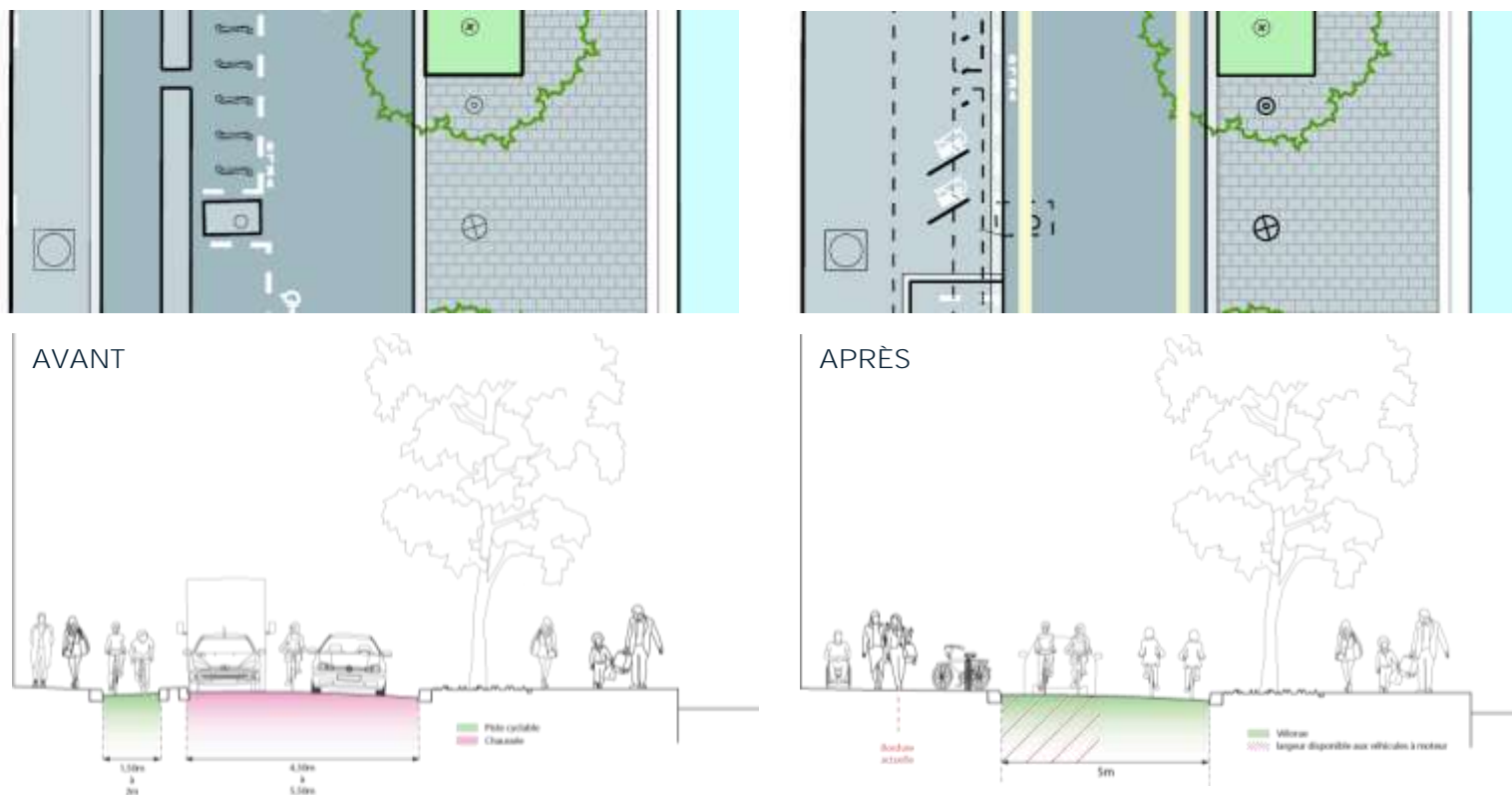
Section courante : stationnement

Les livraisons et les stationnements PMR sont conservés. Des stationnements vélos et deux-roues motorisés sont ajoutés.

> Bilan de stationnement :

	Quai de Valmy		Quai de Jemmapes	
	Actuel	Projet	Actuel	Projet
Vélos	38	94	29	120
GIG/GIC	8	8	4	5
Livraisons	5	15	11	16
Payant	125 ml	X	320 ml	X
Motos	4 ml	35,5 ml	33 ml	30 ml
Police	X	190 ml	X	25 ml

> Stationnement vélo :

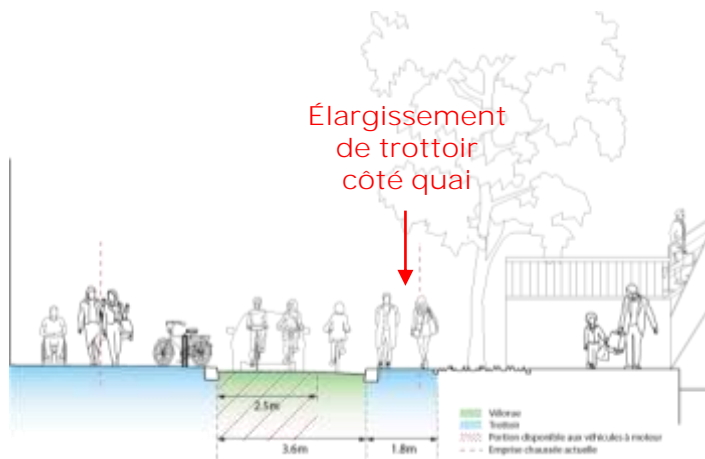


Projet de mobilités

Section courante : Accessibilité piétonne et revêtements



- Chaussée réduite à 4m
- Chaussée réduite à 3,60m
- Élargissement côté façade
- Élargissement côté quai



- Ajout de 18 passages piétons d'une largeur de 4 mètres sur l'ensemble du linéaire du 10^e

- devant les entrées de parcs,
- aux démarrages des rampes,
- aux croisements avec d'autres rues,
- devant les passerelles,
- sur les carrefours.



— Élargissement des quais en pavés sciés flammés,
Référence : bassin de l'Arsenal



— Asphalte noir
Photo : rampe du pont
Maria Casarès



— Dallage granit
Photo : Pointe Poulmarch



— Enrobé clair

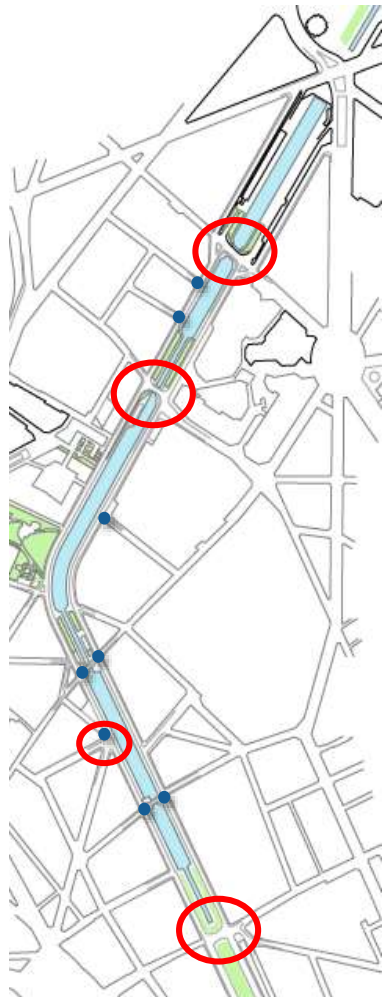


— Jardinières
continues

— Jardinières
reliées par des
pavés
historiques

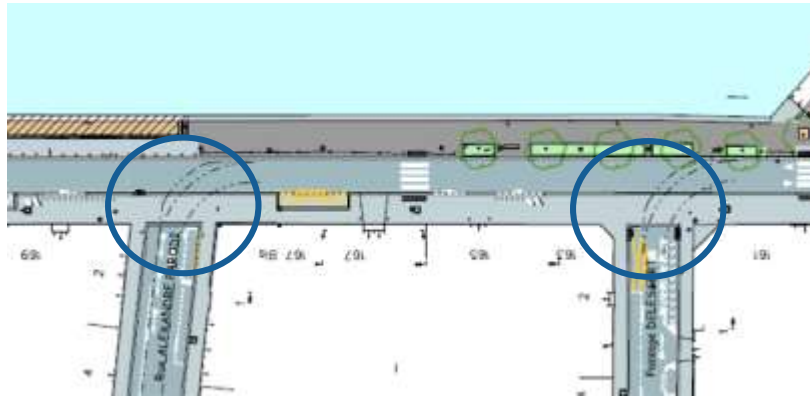
Projet de mobilités

Carrefours



- Carrefours à feux réaménagés
- Trottoirs traversants

> Création de trottoirs traversants



Exemple d'un trottoir traversant

Création de 8 trottoirs traversants au droit des rues apaisées et des ponts tournants piétonnisés afin d'améliorer la continuité de la promenade y compris pour les personnes en fauteuil

> Déséquipement des carrefours



- Carrefours équipés de feux tricolores
- Carrefours équipés de feux tricolores avec chaussée en plateau surélevé
- Carrefours non équipé de feux tricolores
- Carrefours déséquipés dans le cadre du projet
- Carrefours déséquipés avec chaussée en plateau surélevé

Projet de mobilités

Carrefours : Le pont Louis Blanc

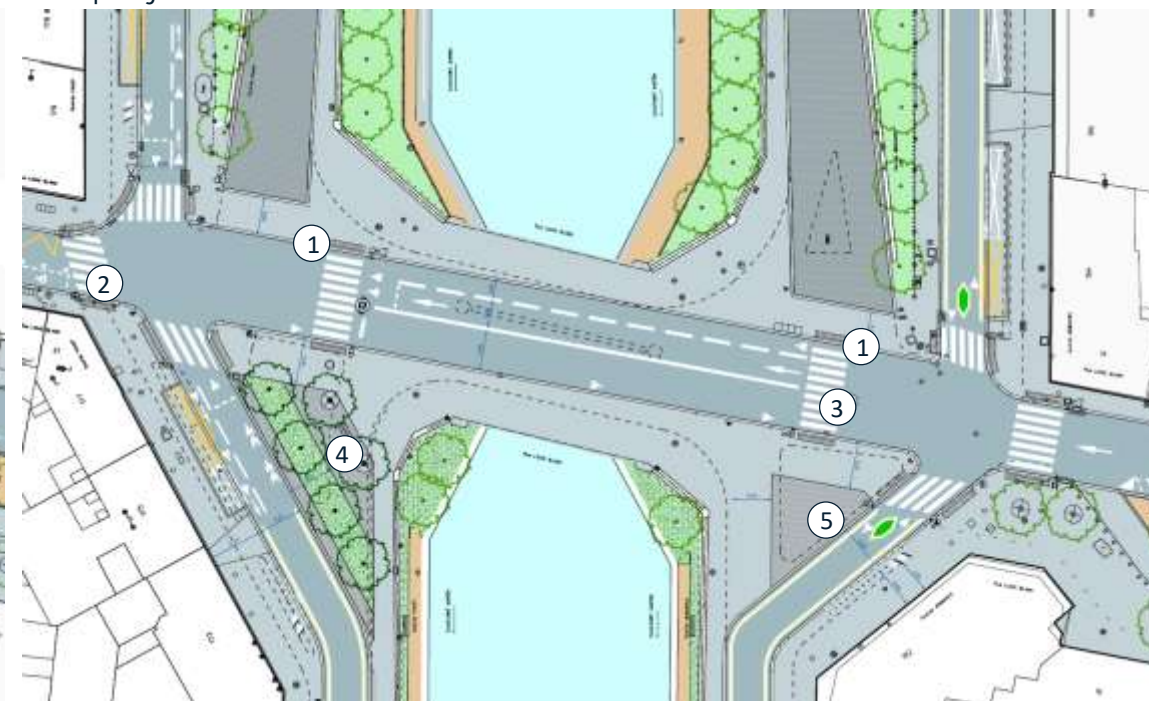
- ① Mise en place de trottoirs traversants devant l'accès aux quais bas du bassin Louis Blanc
- ② Diminution de la largeur de chaussée et contre-sens cyclable sur la rue Louis Blanc
- ③ **Ajout d'un passage** piéton et aménagement d'un contre-sens pompiers + vélo
- ④ Plantation de 6 arbres : 3 micocouliers et 3 érables dans un espace végétalisé et dans un espace pavé, pieds d'arbres en grilles et bancs
- ⑤ Espace pavé en symétrie du premier



état actuel



état projeté



Projet de mobilités

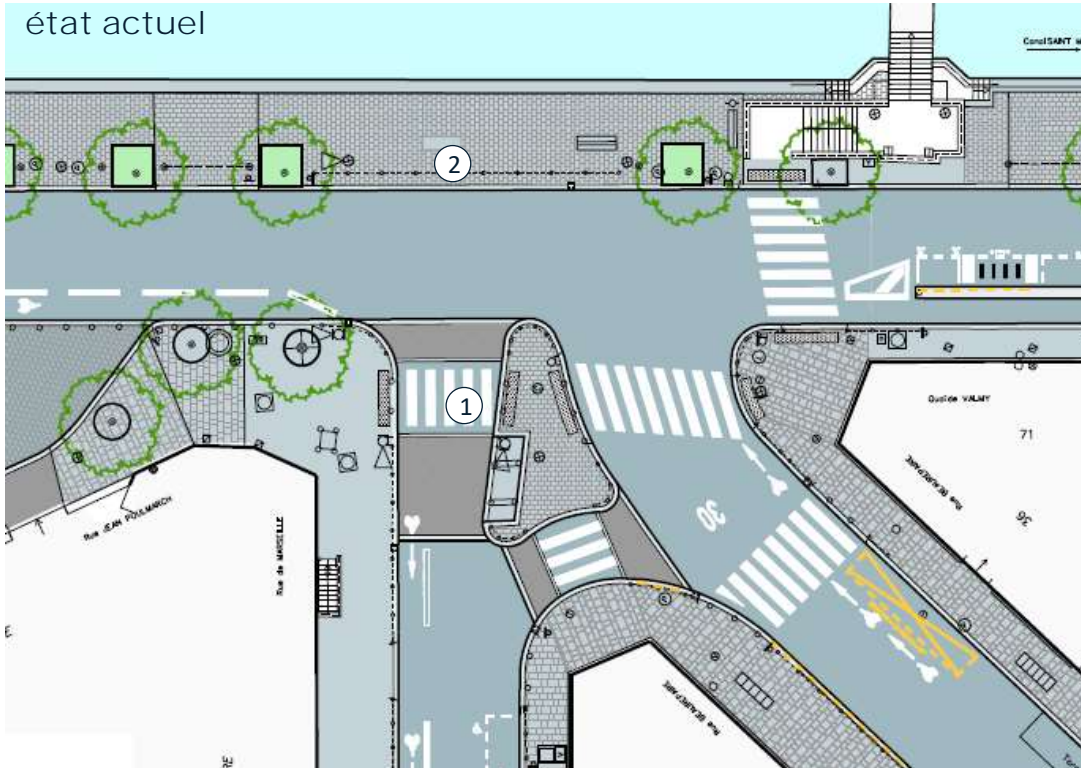
Carrefours : Marseille / Beaurepaire / Valmy

- ① Suppression du débouché de la rue de Marseille sur le quai de Valmy
- ② Suppression des bornes à chaînes sur le quai et du feu de rappel
- ③ Surélévation de la chaussée en **plateau et ajout d'un passage piéton**
- ④ Extension des trottoirs côté façade en dallage granit et côté quai en pavés historiques

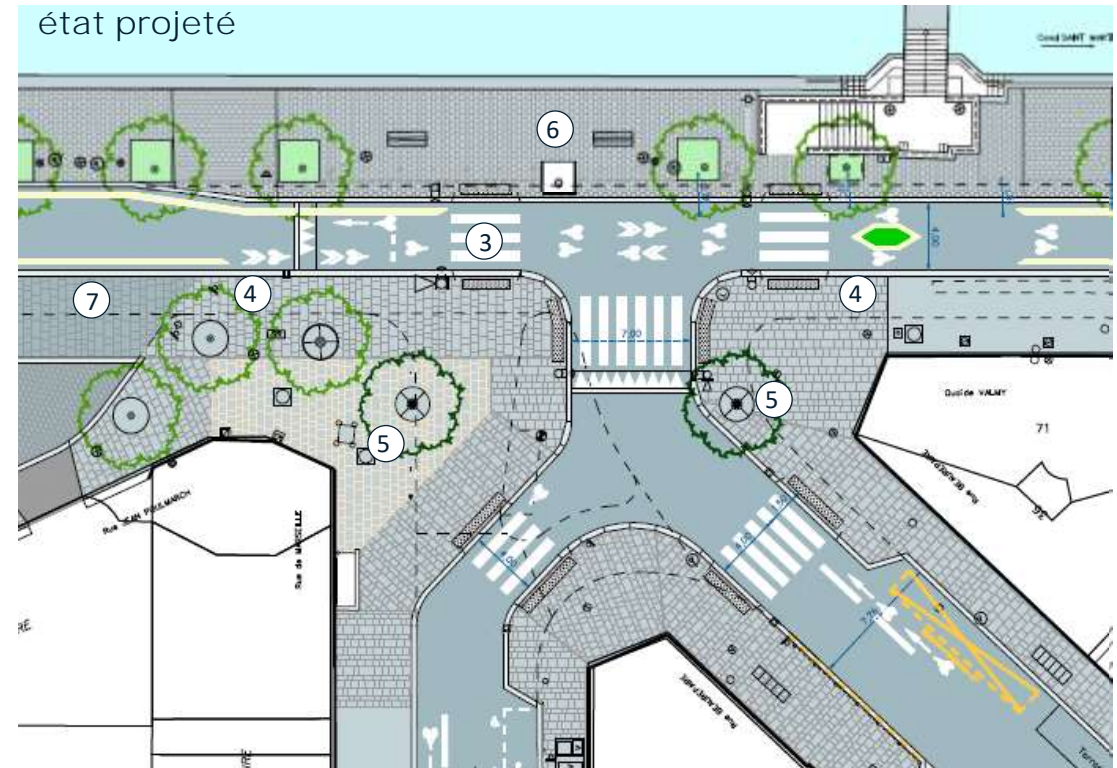
- ⑤ Plantation de 2 érables, pieds en grilles
- ⑥ Mise en œuvre d'un borne à verre enterrée
- ⑦ Trottoir traversant en dallage granit



état actuel



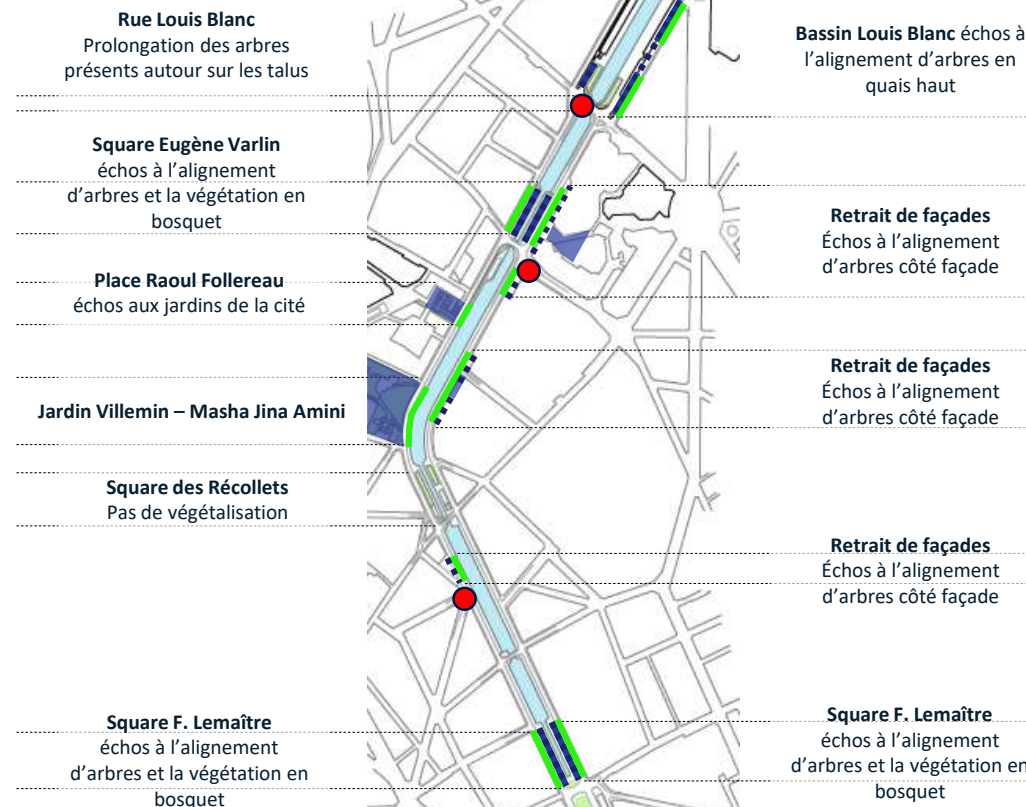
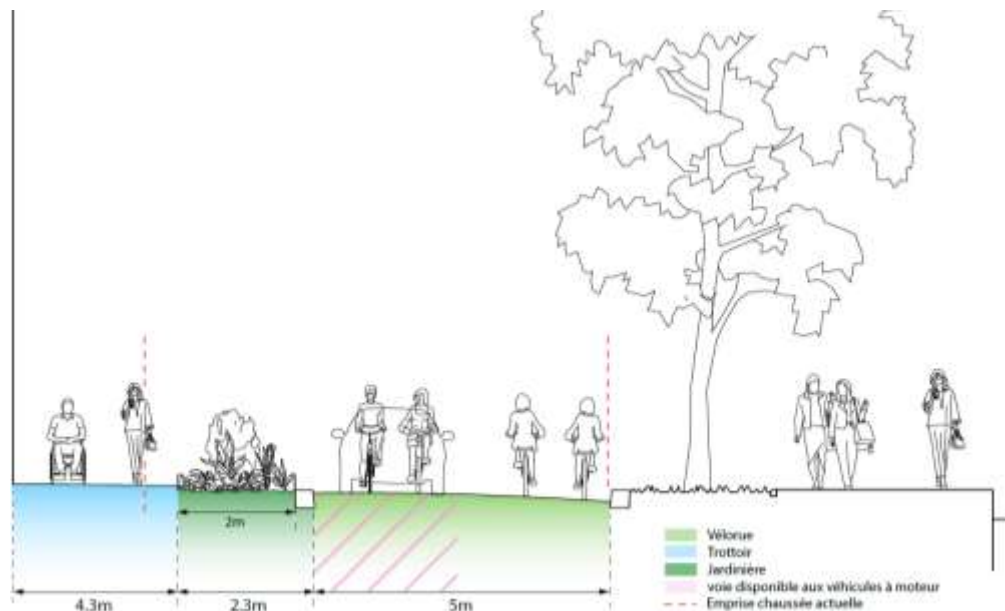
état projeté



Projet de mobilités

Végétalisation

Là où les sollicitations piétonnes le permettent, les élargissements de trottoirs seront végétalisés, contribuant ainsi à la dés-imperméabilisation des sols et au renforcement de la trame verte. La végétation sur les trottoirs fait écho aux plantations existantes.



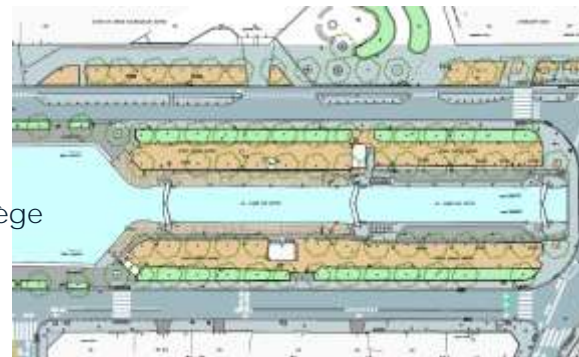
- Végétation existante
- - - Alignements d'arbres existants
- Végétation projetée
- Plantation de 5 érables, 3 micocouliers et 3 ormes

Projet de mobilités

Végétalisation : les échos à la végétation côté canal

Square Eugène Varlin

- ① Réduction de la largeur de la chaussée à 4 mètres et ajout de 2 passages piétons devant le collège
- ② Quai de Jemmapes : végétalisation des pieds d'arbres,
- ③ Quai de Jemmapes : végétalisation en écho des pieds d'arbres et des bosquets du square,
- ④ Jardinières en symétrie de la végétalisation en bosquet dans le square,



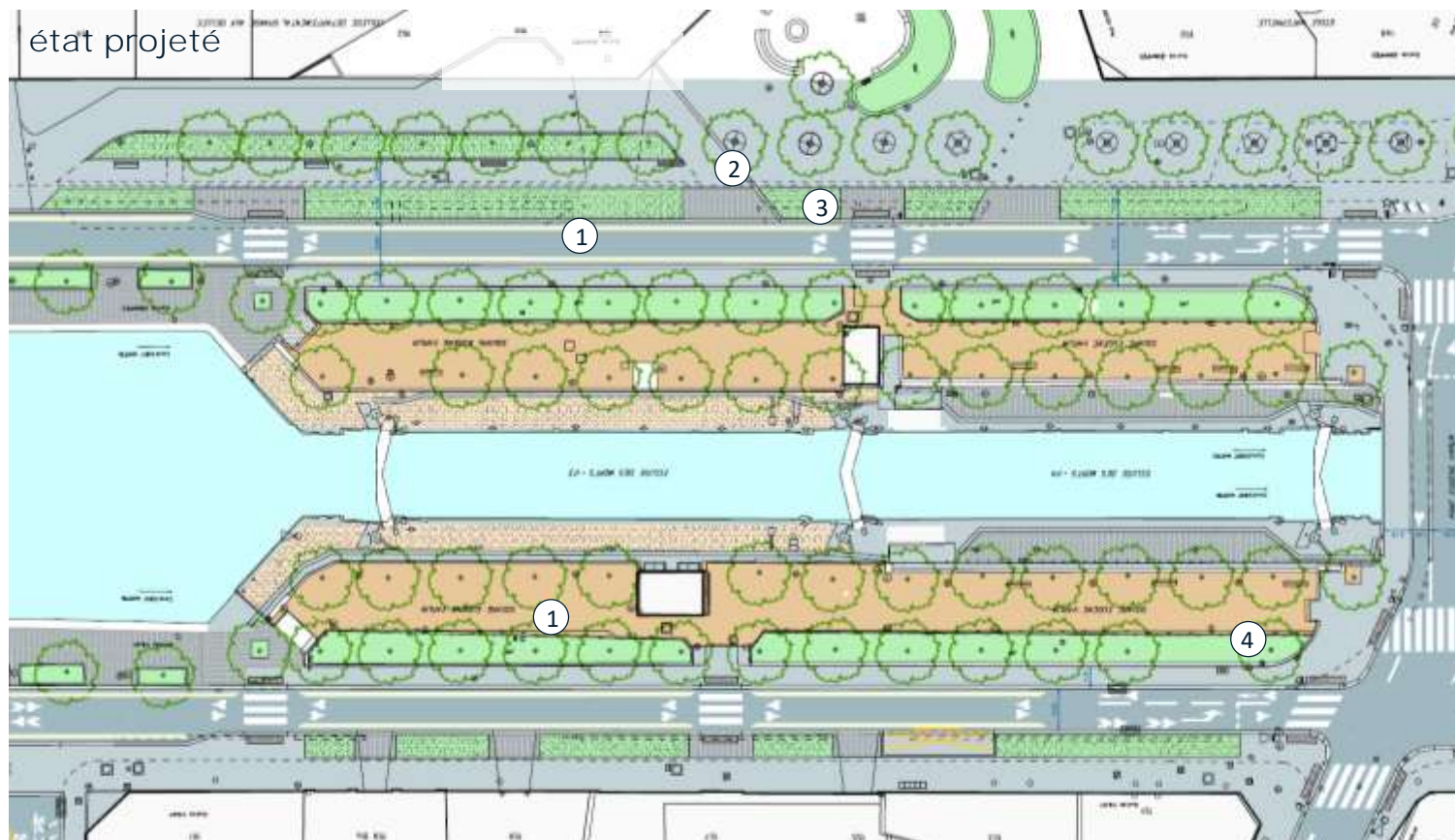
état actuel



Réf végétalisation



état projeté



Projet de mobilités

Schéma directeur des usages : Un grand pas pour l'accessibilité universelle améliorée

Des trottoirs élargis et accessibles

- des élargissements de trottoirs côté façades sur les deux quais
- suppression des discontinuités d'accessibilité par des élargissements ponctuels de trottoirs accessibles côté canal
- deux ponts complètement réaménagés : le pont Louis-Blanc et le pont Eugène-Varlin redonnant une grande place aux piétons et recréant une continuité piétonne le long du canal
- la pérennisation de la piétonisation des ponts Dieu et de la Grange-aux-Belles

Des traversées sécurisées

- séparation des flux vélos et piétons grâce à la vélo-rue
- 18 passages piétons supplémentaires
- 8 trottoirs traversants et 3 carrefours en plateau pour ralentir les vélos et les véhicules motorisés
- des rétrécissements ponctuels de la vélo rue pour ralentir les cyclistes et faciliter les traversées des piétons
- les abords de Villemin entièrement traités en plateau traversant et les entrées du jardin sécurisées

Plus de confort

- plus d'assises et bancs
- Les revêtements ajoutés sont en asphalte, dalle granit ou pavés sciés

Remarque

- Il n'est pas prévu de reprendre le revêtement en pavés du cheminement le long du canal d'ici 2026. Le remplacement des pavés en nouveaux pavés (type pavés sciés (plats)) pourraient faire l'objet d'un projet futur

Une charte locale des terrasses

Prochainement la Charte locale des terrasses de 2022 sera révisée afin de s'adapter au futur projet d'aménagement. En conservant les terrasses uniquement côté façades et sur une largeur maximale, c'est augmenter le confort des piétons et limiter les nuisances sonores

